



Nouveau gouvernement : et la Fonction publique ?

Suppressions de 120 000 postes, réorganisations des services et de la gestion des fonctionnaires, et jour de carence étaient au programme du président de la République, et nul doute, qu'avec 308 députés LREM sur 577, il n'aura pas besoin d'ordonnance pour mettre en place sa politique de destruction des services publics.

M. Macron envisage de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires sur la durée du quinquennat, en précisant que la Fonction publique hospitalière ne serait pas touchée, que 70 000 suppressions concerneraient la Territoriale et 50 000 l'État. Il souhaite « préserver » la sécurité et l'Éducation avec respectivement 10 000 postes pour l'Intérieur et 4 000 à 5 000 créations nettes pour le MEN. Le programme ne dit pas, en revanche, quels secteurs seraient concernés par les coupes, il prétend même « élargir les horaires d'ouverture des services publics le samedi et en soirée ». La seule véritable piste avancée pour absorber les suppressions réside dans la « transformation numérique du service public » qui permettrait de « rendre le même service avec un moins grand nombre d'agents », les dangers de la dématérialisation totale associée à une suppression d'agents en contact avec le public est évidente.

Il annonçait dans son programme que « le statut des fonctionnaires sera modernisé et décloisonné, par un assouplissement du système rigide des corps ». S'il s'agit de remettre en cause une fonction publique où le recrutement par concours, la distinction du grade et de l'emploi et le droit à une carrière, garantissent une égalité de traitement des usagers, la FSU combattra ces orientations.

La FSU n'acceptera pas que la Fonction publique, et ses 5,4 millions d'agents, ne soit pas un ministère de plein exercice. Lier l'action publique aux comptes publics est inacceptable. Il n'est pas possible de traiter des missions de services publics par le seul prisme budgétaire. La FSU portera ses exigences pour faire valoir la nécessité de service public sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins des usagers. Elle défendra ses propositions pour conforter la Fonction publique et les agents dans leurs missions d'intérêt général. La FSU rappellera que l'investissement public est nécessaire pour permettre l'égal accès de toutes et tous aux droits fondamentaux.

Claude Delétang

Secrétaire départemental de la FSU Puy-de-Dôme

Co-secrétaire de la FSU AURA

Sites à consulter :
<http://fsu.fr/>
<http://auvergne.fsu.fr/>

N° 79 du 21 juin 2017

DISPENSE de
TIMBRAGE
POSE le 21/06/2017

DT 063/16/D110-AN PIC Auvergne



SOMMAIRE

P 1	Edito
P 2	Expressions du SNES et du SNUTER 63
P 3	Expressions du SNUIPP 63
P 4	Action sociale et expression du SNICS 63

Colloque sur les collèges ruraux avec le SNES/FSU du 8 juin 2017 au collège Marc Block.



Lire le compte rendu sur <http://clermont.snes.edu/>

Réforme du collège (extrait de la CA académique du SNES)

La réouverture de discussions sur la réforme du collège est le fruit des luttes menées depuis 18 mois par le SNES-FSU et la profession pour dénoncer le caractère inefficace et injuste de cette réforme. Le nouveau ministère a communiqué sur le nouvel arrêté présenté en CSE le 8 juin qui « aménage la réforme » en vantant le rétablissement des bilangues, des sections euros, des anciens horaires de langues et cultures de l'antiquité en 4e et 3e, « l'assouplissement » des EPI et en prétendant donner de la « liberté aux équipes pédagogiques ». Or, aucun moyen spécifique n'est attribué par le rectorat et l'objectif est clairement de renforcer l'autonomie des collèges et donc les pouvoirs des chefs d'établissement. La mise en concurrence entre les disciplines, les horaires différents d'un établissement à l'autre pour la même discipline sont inéluctables, le tout sous la coupe du chef d'établissement. A quelques mois de la prochaine rentrée, alors même que les répartitions de moyens et de service sont faites, il faudrait tout rediscuter localement et académiquement, sans moyens supplémentaires. Cela est peu crédible.

Malgré ces bougés largement insuffisants qui ne répondent qu'en partie aux attentes du SNES-FSU, une certaine liberté pédagogique a été rendue aux équipes. Le SNES-FSU continuera à les informer et à les mobiliser. Il continue d'appeler à l'abrogation de cette réforme du collège et réclame de nouvelles discussions pour une autre réforme du Collège qui réduise les inégalités scolaires.



Devant la difficulté et la surcharge de travail, en particulier à cause des nouvelles modalités d'évaluation, le SNES-FSU demande l'ouverture rapide d'une réflexion visant à simplifier l'évaluation et le DNB.

Patrick Lebrun-Marc Bellaigue-Fabien Claveau

Le crépuscule de la territoriale ?

A défaut de parvenir à préserver (ou simplement de le vouloir) les mécanismes de solidarité nationale et de progrès humain, éminemment incarnés par notre fonction publique, face à une mondialisation néolibérale chaque jour plus inhumaine, les politiques contemporaines convergent vers une hostilité obsessionnelle envers la fonction publique.

Remise en cause du point d'indice, différencié selon les fonctions publiques, suppression de 120 000 postes dont **70 000 dans la territoriale, durcissement du contrôle des arrêts maladie pourtant déjà récemment renforcé**, telles sont les premières pistes annoncées par le nouveau gouvernement...

Ce mouvement n'est cependant que le prolongement de perspectives et de **pratiques portées depuis longtemps par nombre d'élus locaux** : gel des effectifs ; augmentation du temps de travail par divers mécanismes locaux ; banalisation des horaires imposés et décalés, du travail le dimanche ; le tout sous la férule d'un management néolibéral toujours plus inhumain entraînant une explosion du mal être au travail, aux conséquences parfois dramatiques...

Ce n'est pas un hasard si, **déjà, en 2016, les effectifs de la fonction publique territoriale ont baissé pour la première fois !**

Réserver la fonction publique territoriale à une caste de cadre managers sous-traitant l'ensemble des missions opérationnelles à des entreprises choyées, laissant disparaître à terme toute la catégorie C, telle semble être la mode idéologique contemporaine. Mais le contexte politique récent ouvre cependant une fenêtre d'espoir : la forte abstention grève l'adhésion populaire aux réformes annoncées, et les élus municipaux et intercommunaux se tournent désormais vers une réélection prochaine que la multiplication des conflits locaux n'aidera guère. Il reste à espérer que la lucidité amènera nos décideurs à un dialogue constructif avec les syndicats, sauf à vouloir laisser les mouvements populaires arbitrer une crise de régime et de société désormais patente...

LA FSU TERRITORIALE
Puy-de-Dôme **63**

Stéphane Simon

Nouveau Ministre : réactions du SNUipp-FSU 63

La nomination de Mr Blanquer, Ministre de l'Education Nationale, qui a œuvré dans les années « Sarkozy » à la destruction des RASED, à la remise en cause de la scolarisation des moins de trois ans et à l'affaiblissement de la formation des enseignants n'augure rien de bon pour l'école et ses personnels.

D'ores et déjà, les premières mesures, applicables, dans une urgence insupportable, dès la rentrée constituent une nouvelle déstabilisation de l'école !

Le redéploiement des postes plus de maîtres que de classe, au profit du **dédoulement des classes de CP en éducation prioritaire**, conduira les collègues qui ont choisi d'exercer dans ce dispositif, à officier dans un CP ou toute autre classe : c'est un manque de respect pour les personnels et une rupture brutale d'une organisation pédagogique qui est encore en cours de construction et d'évaluation.

D'autre part, les écoles devront se réorganiser sans locaux supplémentaires, en s'imposant des répartitions pour les autres niveaux de classe plus défavorables avec par voie de conséquence, des effectifs élevés.

Le SNUipp-FSU a dénoncé la réforme des rythmes scolaires mise en place sous le précédent quinquennat car beaucoup d'enseignants l'ont vécu comme une dégradation de leurs conditions de travail. Pour autant le nouveau décret, s'il répond à la volonté majoritaire de la profession de pouvoir bénéficier d'organisations de la semaine sur 4 jours ou 4 jours et demi, ne constitue nullement une garantie de progrès pour les élèves et les enseignants. La précipitation qu'il impose aux écoles, aux familles et aux collectivités locales à trois mois de la rentrée scolaire est loin d'être apaisante ! . Ce décret orchestre également un désengagement de l'État dans le domaine du périscolaire sans se préoccuper de la situation de l'emploi de milliers de personnels territoriaux.

Les enseignants savent que l'essentiel est ailleurs. Ils demandent en tout premier lieu une baisse des effectifs par classe, particulièrement élevés dans notre pays. Ils demandent la reconnaissance de tous leurs temps de travail et revendiquent la possibilité de pouvoir travailler en équipe. Ils réclament enfin d'être formés et aidés pour réussir le défi de l'école inclusive.

Dans cette nouvelle page de notre histoire qui s'ouvre, le SNUipp-FSU continuera d'exiger l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance du travail invisible, la diminution du temps d'enseignement à 18h sans diminution du temps d'école pour les élèves.

D'autre part, le SNUipp-FSU ne peut accepter les régressions annoncées dans le Droit du travail et les menaces qui pèsent sur les services publics. Le SNUipp-FSU s'opposera localement comme au niveau national à la suppression des 120000 postes de fonctionnaires tant les services publics, déjà dégradés par le manque d'emplois, sont indispensables au maintien de la cohésion sociale, tout comme il condamne la volonté de gouverner par ordonnances au mépris de la démocratie. Le SNUipp-FSU s'est toujours associé aux luttes sociales, et en ce sens, il n'acceptera pas les régressions annoncées dans le Droit du travail.



La rentrée se prépare dans des conditions catastrophiques.

Pour construire une école plus démocratique dans une société plus juste, rassemblons-nous et mobilisons-nous...syndiquons-nous !

Joëlle Masson et Régine Dumas

Fonction publique : Prélude au démantèlement de l'action sociale ?

Sans attendre que le nouveau gouvernement soit stabilisé par le résultat définitif du deuxième tour des élections législatives, Bercy anticipe sur la politique agressive qui devrait être menée à l'égard de la fonction publique.

Après l'annonce brutale, il y a quelques semaines, d'une coupe budgétaire, la DGAFP a informé ce jeudi 15 mai les syndicats de son montant pour le budget 2017. Ce sont 6,5 millions d'euros supplémentaires qui vont être ponctionnés, s'ajoutant à des crédits déjà amputés par rapport à 2016.

D'ores et déjà les prestations d'action sociale prévues ne pourront être assurées : crèches, logements, aides à la première installation, AMD, restauration collective, accès à la culture et aux loisirs...

Tout cela remet en cause les politiques d'égalité femmes/hommes, d'aide aux familles et foyers les plus fragiles socialement, aux jeunes agents affrontant l'entrée dans la vie active, aux retraités face à la dépendance, aux conditions de vie des agents de la FPE.

L'ensemble des O.S ont donc décidé d'interpeller le ministre chargé de la FP, M Gérard DARMA-NIN, afin d'obtenir la levée de cette mesure inacceptable.

Communiqué national.



RIFSEEP ; RIFSEEP ; RIFSEEP Vous Avez dit RIFSEEP

La position du SNICS a toujours été la même que celle de la FSU.

Nous sommes contre tout régime indemnitaire et souhaitons que toutes les primes soient comptées dans notre salaire en transformant celles-ci en points d'indices.

Malgré toutes nos demandes nous voyons bien que l'état a fait d'autres choix. Aussi nous avons participé à tous les groupes de travail qui se sont mis en place pour négocier.

Après un nième GT qui a eu lieu lundi 6 mars et malgré nos propositions pour faire évoluer la situation en faveur de la profession, il semble que les choses risquent d'être plus ou moins figées.

Pour rappel nous nous sommes battus pour qu'aucune différence salariale n'existe entre les IDE logées (RIFSEEP 186€) ou non logées (RIFSEEP 307€) et que le groupe 1 (ICT RIFSEEP 355€) et le groupe 2 (toutes les autres IDE) soient alignées sur le même barème.

Ce combat du SNICS n'est pas celui du SNIES, qu'important nos différences, nous continuerons toujours de défendre ce qui nous semble juste.

Rappelons-nous malgré tout que le SNICS par sa ténacité a obtenu que le paiement des primes puisse tenir compte d'un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2016 (date de mise en place des textes).



Localement nous serons parmi les académies qui appliqueront le meilleur taux de paiement pour les IDE's logées (60% du montant de la prime des IDE's non logées $307 \times 60\% = 186\text{€}$). Alors que la majeure partie des autres académies adopte un taux à 50%.

Le combat continue au niveau national, car il est inadmissible de voir la différence qui règne sur les salaires sur l'ensemble du territoire.

André Marol